

Noura Benhamouche

De: Urbanisme AGENCE ROSSI <urbanisme@agence-rossi.fr>
Envoyé: lundi 20 octobre 2025 09:22
À: Andre Pointet; Jean-Yves Morin; Céline Givre; Noura Benhamouche
Objet: Avis MRAe, et annulation réunion 22 octobre

Bonjour Monsieur le Maire, Bonjour Monsieur MORIN, Bonjour Céline, Bonjour Noura,

Ce matin, le site de la MRAe indique qu'il n'y a pas d'avis de sa part sur l'évaluation environnementale. Un extrait du site de la MRAe sera joint au dossier d'enquête publique comme « preuve ».

La réunion de mercredi matin n'a donc pas lieu d'être et est annulée. Je vous remercie d'en prendre bonne note.

Pour info : j'ai fait un mail à la DDT, Johanne Vallée et à la Chambre d'Agriculture pour demander leur avis d'ici mercredi étant donné que l'enquête commence vendredi...

Les Missions régionales d'autorité environnementale sont compétentes pour certains de plans et programmes – les schémas de cohérence territoriale, les plans locaux d'urbanisme et les cartes communales – et pour les projets ayant fait notamment l'objet d'une saisine de la Commission nationale du débat public.

AVERTISSEMENT :

Les modalités de saisine de la MRAe évoluent.

Vous devrez créer un compte sur le site [Portail de l'évaluation environnementale](#) et y saisir votre demande.

Les saisines par voie de courriel ne seront plus acceptées.

OCTOBRE

Élaboration du plan local d'urbanisme (PLU) arrêté de la commune de Mayres-Savel (
Projet porté par la commune de Mayres-Savel (Isère)

Absence d'avis émis par la MRAe dans le délai de trois mois prévu à l'article R 104-25 de l'urbanisme faute de moyens suffisants pour examiner ce dossier

Avis tacite du 18 octobre 2025 / 2025-ARA-AUPP-1706

2025AARA196

Élaboration du plan local d'urbanisme (PLU) arrêté de la commune de Grand-Aigueb
(73)

Projet porté par la commune de Grand-Aigueblanche (Savoie)

Absence d'avis émis par la MRAe dans le délai de trois mois prévu à l'article R 104-25 de l'urbanisme faute de moyens suffisants pour examiner ce dossier

Avis tacite du 18 octobre 2025 / 2025-ARA-AUPP-1705

2025AARA195

Révision générale du plan local d'urbanisme (PLU) arrêté de la commune de Vaux-En-
(01)

Vous en souhaitant bonne réception et restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire,

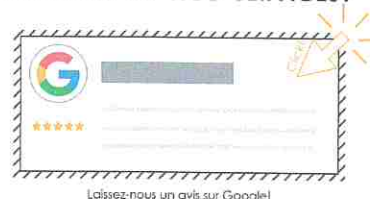
Cordialement

**Gabrielle
MOLLIER**
Urbaniste
LD : 04 79 37
07 07



AGENCE ROSSI
50 rue Suarez - 73200
ALBERTVILLE - Tél. : 04 79 37 61
75
164 rue Emile Machet - 73350
BOZEL - Tél. : 04 79 08 44 07
www.agence-rossi.fr
urbanisme@agence-rossi.fr

SATISFAIT DE NOS SERVICES?



Horaires d'ouverture : du lundi au jeudi de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h00 et vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00.
Lorsque vous venez nous voir, merci d'utiliser le parking situé à l'arrière de nos bureaux